

AIDE-MEMOIRE POUR LES CHOMEURS SAISONNIERS

Le 1^{er} jour de chômage, veuillez <u>impérativement</u> vous présenter à la réception de l'ORP à Monthey avec les documents suivants :

- > copie de la lettre de congé ou du contrat de travail 2010
- > toutes vos preuves de recherches d'emploi avant chômage
- ➤ éventuelle copie du contrat de travail 2011 ou lettre de promesse d'engagement

Les horaires de la réception de l'ORP sont : du lundi au vendredi

de 09h00 à 11h30 de 13h30 à 16h30

